

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 13 décembre 2017, a été adopté le règlement no 251 ayant pour titre « Règlement sur les quotes-parts 2018 ». Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 19^e jour du mois de décembre 2017.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques